Liste de contrôle Air comprimé



L'utilisation d'air comprimé entraîne fréquemment des accidents.

Il est donc important de vérifier la production et la distribution d'air comprimé dans votre entreprise.

Les principaux dangers sont:

- le rejet des raccords de tuyaux, entraînant principalement des atteintes aux yeux et au visage
- la pénétration d'air comprimé dans le corps via des blessures cutanées la projection d'éléments, induisant avant tout des lésions oculaires
- le bruit des buses de soufflage, provoquant des dommages auditifs

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

Référence: 67054.f



Vous trouverez ci-après une série de questions concernant la prévention des dangers liés au thème de cette liste. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

Si vous avez répondu X «non» ou X «en partie» à une question, des mesures s'imposent.

Veuillez les noter à la dernière page.

Compresseurs et récipients sous pression Les éléments de transmission (par ex. courroies) oui sont-ils recouverts de tous côtés afin d'empêcher non l'accès aux zones dangereuses? (Fig. 1) L'emplacement de l'installation permet-il d'accéder oui facilement aux différents équipements (regards et en partie ouvertures nécessaires au contrôle et au nettoyage, non soupape de sûreté, manomètre)? (Fig. 2) L'installation est-elle placée de façon à ne pas cauoui oui ser un bruit gênant aux postes de travail? non Solutions éventuelles: mettre l'installation dans un local séparé ou prendre des mesures de lutte contre le bruit. Avez-vous vérifié si le récipient sous pression utilisé oui était soumis à une annonce obligatoire? ☐ non Annonce obligatoire si: contenu du récipient en litres × pression d'exploitation en bars \geq 3000. oui Les récipients sous pression non soumis à une annonce obligatoire sont-ils entretenus régulièrenon ment conformément aux instructions du fabricant et de la directive CFST 6512?

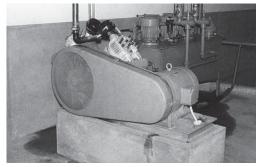


Fig. 1: les éléments de transmission sont entièrement recouverts afin d'empêcher tout accès aux zones dangereuses.



Fig. 2: les équipements sont facilement

Informations complémentaires:

• Sur Internet: www.suva.ch/OUEP

Publications:

- directive CFST 6516.f «Equipements sous pression»
- directive CFST 6512.f «Equipements de travail»
- ordonnance relative à l'utilisation des équipements sous pression, RS 832.312.12



Fig. 3: un agencement adéquat des raccords fixes évite des blessures oculaires et au visage.

Raccords pour air comprimé

6 Des mesures appropriées permettent-elles d'éviter les blessures dues à un rejet du raccord lors du débranchement et du raccordement de tuyaux d'air comprimé? (Fig. 3)

Exemples de mesures:

- emploi de raccords de sécurité ou
- réduction de la pression du réseau à 3,5 bars maximum ou
- Agencement des raccords fixes conforme aux règles de sécurité, c'est-à-dire raccords situés à 1,2 m maximum au-dessus du sol et à la verticale, dirigés vers le bas ou inclinés à 45°.

Si la conduite a une longueur > 10 m et un diamètre interne > 10 mm, il faut dans tous les cas utiliser les raccords de sécurité.

7	Des raccords de sécurité sont-ils utilisés pour
	connecter deux tuyaux d'air comprimé avec une
	pression du réseau supérieure à 3,5 bars? (Fig. 4)

ou	i
en	partie
no	n

oui

□ non

en partie

Informations complémentaires:

• «Air comprimé: le danger invisible» (réf. Suva 44085.f)



Fig. 4: raccord de sécurité. Lorsqu'on débranche, il n'y a plus de pression dans le raccord, ce qui évite tout rejet du tuyau.

Pistolets de soufflage à air comprimé Seuls des pistolets de soufflage de sécurité sont-ils oui utilisés si possible, et uniquement si l'application en partie ne le permet pas, des pistolets de soufflage non conformes à l'état de la technique? oui La pression du réseau est-elle réduite au niveau en partie nécessaire? non 10 A-t-il été vérifié à chaque poste de travail s'il était oui possible d'éviter l'utilisation d'air comprimé? en partie non Informations complémentaires: • «Air comprimé: le danger invisible» (réf. Suva 44085.f)

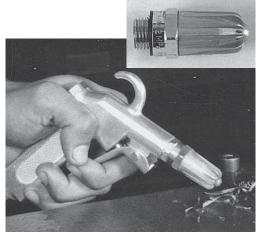


Fig. 5: réduction du bruit et protection contre la pénétration d'air comprimé dans le corps grâce à une conception adéquate de la buse. La figure présente une buse à canaux multiples peu bruyante.

Organisation, formation, comportement 11 Les personnes travaillant avec de l'air comprimé oui ou se trouvant à proximité portent-elles non des lunettes de protection de taille adéquate? oui 12 Lors de l'émission de bruit dangereux pour l'ouïe, les travailleurs portent-ils des protecteurs appronon priés? Remarque: un bruit dangereux pour l'ouïe est émis principalement lors du nettoyage des trous borgnes ou du soufflage sur des arêtes. 13 Porte-t-on des gants lorsque l'on souffle sur de oui petites pièces qu'il faut tenir dans la main? en partie non 14 Utilise-t-on un aspirateur pour nettoyer et dépous-□ oui siérer des parties du corps et les vêtements? en partie non Ne jamais employer d'air comprimé! 15 Les supérieurs contrôlent-ils le respect des règles oui présentées aux questions 11 à 14? en partie non 16 Les supérieurs rappellent-ils régulièrement aux oui collaborateurs, les dangers liés à l'utilisation d'air en partie comprimé? non Autres thèmes importants: Utilisation des EPI

 Nettoyage sans air comprimé avec des équipements de travail appropriés (aspirateur, pinceau, etc.)

• Dangers lors du détachement des tubes flexibles

rainures, etc.

• Dangers particuliers lors du nettoyage des trous borgnes,



Fig. 6: pour prévenir de graves blessures oculaires et des dommages auditifs, mieux vaut porter des lunettes de protection et des protecteurs d'ouïe.



Fig. 7: ne pas souffler avec de l'air comprimé, mais utiliser un aspirateur.

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

Liste de contrôle remplie par:	Date:	Signature:	
--------------------------------	-------	------------	--

Plan de mesures: air comprimé

N°	Mesure à mettre en œuvre	Délai	Respon- sable	Mesure exécutée		Remarques	Contrôle			
				Date	Visa		Date	Visa		
							+			
							-			
=										
							_			
=										

Prochain contrôle le:

(recommandé: tous les 12 mois)

Si vous voulez nous contacter, pour des renseignements: tél. 021 310 80 40 ou fax 021 310 80 49 pour commander: www.suva.ch/waswo-f, fax 041 419 59 17, tél. 041 419 58 51

Suva, sécurité au travail, case postale 287, 1001 Lausanne

Edition révisée: février 2014

Référence: 67054.f